

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de Montanay  
Séance du 5 février 2026**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 18

Le cinq février deux mille vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

**Etaient présents :** Gilbert SUCHET, Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Rémy CRETIN, Véronique BENEZECH, Michel ESCOFFIER, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Pierre NEVEUX, Séverine LIETSCH, Coralie PERSIANI, Eric BOUVARD, Florian WARGNIER, Adeline ANCENAY, Mathilde ETIEVANT

**Pouvoirs :** Philippe COMBET à Patrice COEURJOLLY

**Absents excusés :** Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Guylène SELIN, Geoffroy GOIRAND, Cédric GEOFFRAY

**Secrétaire :** Patrice COEURJOLLY

**Date d'envoi de la  
convocation :** 26/01/2026

**Délibération n° 2026-01 Production de logements sociaux – Autorisation de signature de la convention d'attribution d'une subvention – Programme de construction de logements collectifs au Domaine du Marjeon**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un permis de construire a été délivré le 31 juillet 2025 sous le numéro PC 069 284 25 00004, pour la réalisation d'un programme de logements sociaux dans le secteur du Marjeon.

Ce programme prévoit la construction de deux immeubles collectifs pour un total de **43 logements** répartis comme suit :

- 21 logements PLUS (financés par le Prêt Locatif à Usage Social correspondent aux locations HLM),

- 13 logements en PLAI (financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration, sont attribués aux locataires en situation de grande précarité)
- 9 logements PLS (financés par le Prêt Locatif Social).

Dont la répartition typologique est la suivante :

- T 1 : 1 PLUS
- T2 : 7 PLUS, 6 PLAI
- T3 : 12 PLUS, 5 PLAI, 4 PLS
- T4 : 1 PLUS, 2 PLAI, 5 PLS

Monsieur le Maire souhaite que la Commune puisse accompagner Alliade Habitat, le bailleur social de ce projet, car le programme répond aux besoins croissants de logements sur la commune. Il contribue également à satisfaire aux obligations légales en matière de logement social auxquelles sera prochainement soumise Montanay.

Une participation financière communale peut être apportée à Alliade Habitat conformément à l'article L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Maire propose d'octroyer un concours sur la base minimale fixée par la Métropole de Lyon dans sa délibération n° 2006-3700 du 13 novembre 2006 à savoir pour les communes partenaires 35 € par m<sup>2</sup> de surface utile.

La surface utile du projet pour les logements en PLAI et PLUS étant de 2042.20 m<sup>2</sup>, le financement communal s'établirait à 71 477 €.

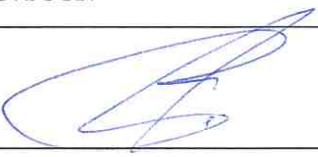
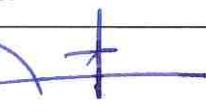
#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**Article 1 :** Approuve l'attribution à Alliade Habitat de la subvention de 71 477 euros pour le programme de construction présenté.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière définissant les conditions et modalités de versement de la subvention d'équipement apportée par la Commune de Montanay à Alliade Habitat.

**Article 3 :** Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026 à intervenir

A Montanay, le 6 février 2026

Le secrétaire de séance, Patrice COEURJOLLY	Le Maire, Gilbert SUCHET
	 

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,  
Le Maire,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) Mise en ligne le : 06/02/2026*